

Article 1 : Organisation

Le **Halloween Roch and Run** est un un parcours animé organisé par L'amicale Laïque RPI La roche Derrien/Pommerit le Jaudy . L'**organisateur** peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire via le formulaire disponible sur le site, par mail à l'adresse halloweenrochandrun@gmail.com ou par téléphone au 06.19.15.03.86 ou sur la page Facebook <https://www.facebook.com/Halloween-Roch-and-Run-106703412176814>.

Article 2 : Date, horaires et parcours

Le **Halloween Roch and Run** se tiendra le 29 octobre 2022 à La Roche Derrien (22450).

2 parcours sont proposés :

-Le 5,7km qui partira à 18H20 est composé d'une première boucle de 2,3km et d'une deuxième de 3,4km.

-le 10,2km qui partira à 19H est composé de 3 boucle identiques de 3,4km. Le parcours est ouvert à partir de l'âge de 16 ans révolus le jour de l'événement.

Il sera également proposé, un parcours de 300m et un autre de 1km pour les enafnts.

Le retrait des **dossards** se fera sur place à partir de 16h. Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long du parcours afin de justifier de votre engagement.

Article 3 : Condition de participation

3-1 : Certificat médical et licences sportives

Le parcours n'étant ni chronométré, ni classé, la présentation du certificat médical n'est pas obligatoire.

3-2 : Catégories d'âge

Le parcours de 300m est accessible aux enfants jusqu'à l'âge de 7 ans révolus le jour de l'événement.

Le parcours de 1km est accessible aux enfants jusqu'à l'âge de 11 ans révolus le jour de l'événement.

Le parcours de 5km est accessible à partir de l'âge de 12 ans révolus le jour de l'événement.

Le parcours de 10km est accessible à partir de l'âge de 16 ans révolus le jour de l'événement.

3-3 : Lampe frontale

La lampe frontale est fortement conseillée sur le parcours.

Article 4 : Mode d'inscription

Les **inscriptions** se font soit en ligne sur notre site internet <https://halloween-roch-and-run.adeorun.com/> et le coureur pourra immédiatement vérifier que son nom apparaît effectivement sur la liste <https://halloween-roch-and-run.adeorun.com/inscrits> soit sur place le jour de l'événement à partir de 16h

4-1 : Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription de 5€ en ligne ou 7€ sur place pour le 5km et 7€ en ligne ou 9€ sur place pour le 10km. Aucune participation ne sera demandée

pour les 2 parcours enfants.

4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

4-3 : Remboursement

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation de sa licence ou de son certificat médical.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

OU

Le remboursement des frais d'inscription peut être accordé sur présentation d'un certificat attestant d'une contre-indication médicale ou pour ceux qui auraient souscrit à l'assurance annulation (si un tel service est proposé).

Article 5 : Sécurité

Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par un médecin. Pour toute urgence, un numéro de téléphone sera imprimé sur chaque dossard.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un participant victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les **organisateur**s ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de [*nom de la compagnie*] pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'**organisateur de l'évènement de running** en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

Articles 7 : Chronométrage

Aucun chronométrage ne sera effectué.

Article 8 : Récompenses

Un concours de déguisement est proposé. Seront récompensés, le plus beau costume, le plus original et le plus effrayant. L'élection se fera par le vote d'enfants volontaires pour composé un jury.

Indépendamment du concours de déguisement, chaque participant recevra un lot à l'arrivée de son parcours.

Article 9 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 10 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.